
LA PRESIDENTE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Date et Lieu : 20 mai 2025 - salle de réunion CCM-Côte d'Ivoire
Heure de début : 10 h 17 min **Heure de Fin :** 13 h 34 min
Présence : 25 Personnes
Président de Séance : Dr. ADJAFI Danielle

Quorum : 19 / 25

Nombre de Personnes du Secteur Public	:	05
Nombre de Personnes du Secteur Privé	:	02
Nombre de Personnes de la Société Civile	:	08
Nombre de Personnes des Populations Clés	:	01
Partenaires Bilatéraux / Multilatéraux	:	04
Nombre de Personne des PR	:	00
Equipe Pays du Fonds Mondial	:	00
LFA	:	00
Personnel Secrétariat Permanent CCM-CI	:	06
Membres du Comité de Suivi Stratégique	:	00
Autres membres du CCM-CI (suppléants - Invités-Observateurs) :		03

Préambule :

Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire a débuté la rencontre en remerciant tous les membres de l'AG pour leur présence effective malgré leur agenda chargé.

Elle a souligné que cette AG extraordinaire permettra d'aborder des sujets qui concourent aux fonctions essentielles de l'Instance de Coordination Nationale.

La présente session de l'AGE s'articulera autour de 2 sujets :

- 1- La mobilisation des ressources avec l'intervention d'un cabinet d'expert en la matière
- 2- La répartition du nombre de structures membres des secteurs du CCM-Côte d'Ivoire et le processus de renouvellement des membres.

Elle a rappelé que le processus de positionnement du CCM-Côte d'Ivoire requiert une restructuration tenant compte des documents de base du CCM-Côte d'Ivoire et des recommandations du CCM-Evolution.

Elle a souhaité de fructueux échanges à tous les membres avant de laisser toute la place au secrétaire permanent pour la présentation de l'agenda de la rencontre, cf agenda ci-dessous.

PLAGE HORAIRE	ACTIVITES	ACTEURS
9 heures 00- 09 heures 30	Accueil et installation des participants	Secrétariat Permanent
09 heures 30 - 09 heures 35	<ul style="list-style-type: none"> • Annonce du Quorum • Présentation de l'Agenda 	Secrétaire Permanent
09 heures 35 - 09 heures 40	Mot de bienvenue	Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire
09 heures 40 - 09 heures 45	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion des conflits d'intérêt • Présentation du code de conduite 	PTF Point focal Ethique
09 heures 45 - 09 heures 50	Approbation du PV de l'AGE du 08 avril 2025	Bureau Exécutif
09 heures 50 - 10 heures 00	Informations	Bureau Exécutif
10 heures 00 - 11 heures 00	Présentation d'un document de stratégie de mobilisation des ressources	Expert
11 heures 00 - 12 heures 00	Approbation de la répartition du nombre de structures composant les différents secteurs (Cf. CCM-Evolution) + (Vote)	Consultant Membres AG
12 heures 00 - 12 heures 50	Informations sur le processus de renouvellement des membres du CCM-Côte d'Ivoire	Participants
12 heures 50 - 13 heures 00	Divers	Participants
13 heures 00- 13 heures 15	Mot de fin	Mme la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire
13 heures 15	Cocktail	Participants

L'agenda présenté a connu un amendement :

La présentation de la stratégie de mobilisation des ressources se fera après la gestion des conflits d'intérêt et la présentation du code de conduite et d'éthique afin de permettre à l'expert de se retirer pour la suite de la session de l'AGE.

Gestion des conflits d'intérêt

Mme Carine TRAORE, représentant les PTFs au BE a procédé à la gestion des conflits d'intérêt conformément à l'ordre du jour qui a été annoncé.

Sur son interpellation, aucun conflit d'intérêt n'a été déclaré.

Rappel sur le code éthique du CCM-Côte d'Ivoire

M. ADJE Morel, point focal Ethique, a ouvert la session en présentant les valeurs éthiques du CCM-Côte d'Ivoire qui guident ses actions et engagements :

- Le devoir de diligence : agir avec soin et responsabilité dans toutes les interactions.

- L'obligation de rendre des comptes : garantir la transparence et la responsabilité des actions.
- L'intégrité : adopter une conduite honnête et irréprochable.
- La dignité et le respect : promouvoir un environnement inclusif et bienveillant pour tous.

Il a ensuite mis un accent particulier sur l'intégrité, rappelant aux membres de l'Assemblée Générale l'importance d'une conduite exemplaire, fondée sur les principes d'impartialité, de véracité, d'exactitude, d'équité, de cohérence et d'honnêteté.

Dans le cadre de la sensibilisation à la PEAHS, il a partagé l'histoire poignante d'Adjara, une jeune fille dont le frère, atteint du VIH/SIDA, avait perdu ses médicaments. Confrontée à l'urgence de la situation, elle s'est retrouvée face à un agent communautaire qui lui a fait des propositions indécentes en échange des médicaments dont son frère avait désespérément besoin.

À travers ce récit, M. ADJE a illustré la vulnérabilité des bénéficiaires et la nécessité de renforcer la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels.

Il a ensuite défini la Protection contre l'Exploitation, les Abus et le Harcèlement Sexuels (PEAHS), précisant qu'elle s'applique principalement aux employés des systèmes des Nations Unies, ainsi qu'à tous les travailleurs humanitaires en interaction directe avec les communautés ou bénéficiant de financements d'une agence de l'ONU.

Enfin, Madame la Présidente du CCM-Côte d'Ivoire a souligné l'importance capitale de cette problématique et réaffirmé l'engagement total du CCM à garantir des programmes plus sûrs et respectueux pour les populations les plus vulnérables.

Présentation de la stratégie de mobilisation des ressources

M. MIKE COFFI, de AFRICA CAPITAL MARKETS CORPORATION, accompagné de M. YAPI Sylvers a souligné que sa structure est un organe de mobilisation des ressources auprès des entreprises privées. Cette mobilisation de ressource se fait à travers l'activation de la ligne « Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) » des entreprises privées pour participer aux bien-être des populations en s'assurant de mettre en place des mécanismes de contrôles et de redevabilité des financements acquis.

Dans sa présentation, M. KOFFI a entretenu les membres du BE sur le désir de collaboration avec le CCM-Côte d'Ivoire. Le projet qu'il a présenté s'intitule, le Fonds Initiative RSE Impact Santé. Il s'agit d'un fonds d'investissement d'impact axé sur les programmes de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme visant les populations clés, avec des investissements ciblés pour combler les lacunes en termes d'accès à la prévention, au traitement et à la prise en charge.

Leur choix s'est porté sur le Country Coordinating Mechanism - Côte d'Ivoire (CCM-CI), en tant qu'Instance de Coordination Nationale du Fonds Mondial qui joue un rôle important dans la gouvernance des subventions allouées à la lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

Avec un objectif de mobiliser 10 milliards de FCFA, le Fonds Initiative RSE Impact Santé déploie un capital ciblé pour financer directement des initiatives à fort impact sur les bénéficiaires.

Pour les parties prenantes, c'est une opportunité de participer à un réseau des actifs RSE alignés sur des Keys Populations sociaux tangibles, contribuant ainsi à renforcer la Côte d'Ivoire comme un modèle de santé durable en Afrique de l'Ouest.

Le Fonds Initiative RSE Impact Santé se positionne comme un Fonds de dotation innovant, conçu comme un dispositif de levée de capitaux philanthropiques et stratégiques visant à contribuer à une diversification de ressource pour les opérations du Country Coordinating Mechanism - Côte d'Ivoire (CCM-CI).

- En tant qu'entité à but non lucratif mandatée par le Fonds Mondial, le CCM-CI assurera la gouvernance et le suivi stratégique des initiatives financées pour combattre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Le Fonds Initiative RSE Impact Santé constitue une réponse ciblée à ses besoins en ressources, mobilisant des dons pour optimiser l'exécution de ses missions critiques dans un contexte de contraintes financières persistantes.
- Le Fonds Initiative RSE Impact Santé et le CCM-CI s'appuient sur un réseau de partenaires institutionnels de premier plan, incluant notamment le Fonds Mondial. Cette collaboration multipartite renforce la crédibilité et la stabilité du FM, positionnant ses contributeurs comme des co-investisseurs dans une stratégie ESG (Environnement, Social, Gouvernance) alignée sur les standards les plus exigeants des marchés de capitaux responsables.
- Doter le CCM-CI d'un levier financier durable et multi-acteurs, permettant de renforcer sa capacité à exercer pleinement ses missions de gouvernance sanitaire : structuration des demandes de financement, supervision stratégique des subventions, et alignement des projets avec les priorités nationales de santé.
- Mobiliser des ressources issues de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), afin de compléter les financements existants, notamment ceux du Fonds mondiale, en injectant des liquidités additionnelles dans l'écosystème de santé publique.
- Amplifier l'impact du CCM-CI à travers la mise en œuvre d'initiatives à fort rendement sociétal, contribuant à la réduction de la morbidité, au renforcement des systèmes de santé, et à la réponse aux pandémies majeures telles que le VIH/SIDA, la tuberculose, le paludisme, ainsi que d'autres enjeux sanitaires émergents.

Le Fonds Initiative RSE Impact Santé cible les entreprises engagées dans l'ODD 3 via leur stratégie RSE/ESG, soutenant le CCM-CI pour un impact durable sur la santé en Côte d'Ivoire, tout en optimisant leur performance extra-financière.

Proposition de la Structure du fonds

1. Les ressources du Fonds proviennent de dons et legs, mobilisés auprès d'acteurs publics, privés et philanthropiques.
2. Le Conseil d'Administration, en collaboration avec le Comité d'Investissement, assure le pilotage du Fonds. Ils définissent une politique d'investissement rigoureuse, alignée sur les priorités ESG et les missions du CCM-CI.
3. Les capitaux collectés sont alloués au CCM Cote d'Ivoire pour des projets éligibles, sélectionnés sur la base de critères validés conjointement par le Comité d'Investissement et le CCM-CI.
4. Le CCM-CI procède ensuite à l'attribution des financements aux bénéficiaires identifiés, en assurant un suivi régulier de l'exécution des projets.
5. Le Fonds et le CCM-CI garantissent un reporting transparent, incluant la traçabilité des contributions, l'utilisation des ressources et la mesure de leur impact social.

La structuration administrative est proposée ci-dessous :

Comité Technique d'Investissement / de Sélection

Rôle : Évaluer et sélectionner les projets à financer selon les critères du fonds

Composition :

- Experts sectoriels (santé publique, finance, suivi/évaluation)
- Représentant CCM-CI
- Représentant ACMC
- Représentant indépendant ou société civile

Mandat : Analyse des dossiers, due diligence, recommandations

Gestionnaire du fonds ACMC

Rôle : Exécution opérationnelle, gestion administrative et financière

Structure : gestionnaire du fonds ACMC

- Responsable financier et conformité

-
- Chargé de suivi-évaluation / reporting
 - Support administratif

Fonction :

- Suivi des décaissements, contractualisation
- Collecte des rapports
- Suivi des indicateurs d'impact
- Préparation des audits et reporting

Conseil d'Administration

Rôle : Orientation stratégique, validation des priorités, supervision générale

Composition :

- Représentant de ACCM
- Représentants du CCM-CI
- Partenaires financiers (ex : Fonds mondial)
- Représentants du secteur privé contributeur (RSE) (ex...CGECI)
- Observateurs techniques (société civile, bailleurs, etc.)

En s'engageant avec le Fonds Initiative RSE Impact Santé, les contributeurs propulsent les efforts du CCM-CI pour éradiquer le SIDA, la tuberculose et le paludisme en Côte d'Ivoire.

Après cette présentation, les échanges ont porté sur l'opportunité que cette offre constitue au vu du contexte de retrait progressif des bailleurs en occurrence les USA qui ont revu leur stratégie au cours de l'année 2025. Les membres de l'Assemblée Générale ont apprécié cette initiative qui permettrait au CCM - Côte d'Ivoire de contribuer davantage à la mobilisation de ressources financières pour la lutte contre les trois pathologies. Cette proposition a fait l'objet de processus d'approbation dont les résultats sont présentés ci-dessous :

Nombre de votant : 19 voix

Pour l'adoption: 18 / 19

Contre l'adoption : 00 / 19

Abstention : 00 / 19

Non votant : 01 / 19

Le projet de collaboration du CCM-Côte d'Ivoire avec AFRICA CAPITAL MARKETS CORPORATION dans le cadre du projet « le Fonds Initiative RSE Impact Santé » a été voté à la majorité des membres présents.

Les prochaines étapes qui ont été présentées sont les suivantes :

- Elaboration et la signature d'un protocole d'accord (MoU) avec le CCM-CI
- Tenue de discussions préliminaires avec CCM-CI pour définir les modalités de fonctionnement et la structure opérationnelle (politique et processus d'investissement, sponsors cibles, frais initiaux, frais de gestion, etc.)
- Réservation du nom du Fonds et incorporation de la société auprès d'un notaire (structure juridique, rédactions des documents constitutifs : statuts, etc.)
- Elaboration du business plan et de la politique d'investissement
- Réalisation des travaux de modélisation financière
- Rédaction de la note d'information pour les investisseurs
- Sélection et contractualisation des partenaires clés (conseil juridique, banque, auditeur, etc.)
- Préparation de la documentation juridique pour la levée de fonds
- Tenue de la première réunion du conseil d'administration
- Lancement de la levée de fonds (roadshow, pitch deck)
- Démarrage opérationnel du Fonds

Tous ces points seront finalisés dans un chronogramme pour mettre le démarrage dudit projet.

Sur ce, M. COFFI a pris congé de l'AG en sa session du 20 mai 2025.

1. Approbation du PV de l'AG 08 avril 2025

La proposition du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 08 avril 2025 a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. Informations

Le fichier des informations qui a été partagé a été présenté par le Secrétaire permanent.

Il s'agissait de la revue des activités couvrant la période du 25 avril au 23 mai 2025.

Essentiellement, il s'agit d'activités organisées par des partenaires auxquelles le CCM-Côte d'Ivoire a pris part, cf. fichier joint.

Comme information complémentaire :

- Une communication du Fonds mondial relative aux mesures d'adaptation pour le GC7a été partagée avec le CCM-Côte d'Ivoire. Il s'agit de l'arrêt de certaines activités du GC7 en vue d'une reprogrammation. Cette décision fait suite à la baisse des financements des Etats Unis et en prélude à la 8^{ème} reconstitution des fonds.

A la suite de Mme la présidente, les partenaires techniques et financiers ont demandé l'implication du CCM-Côte d'Ivoire dans le processus d'appropriation de nouvelles dispositions en matière de financement des différentes pathologies. Plusieurs pays ont annoncé une réduction de leurs contributions, ce qui impactera les allocations pays pour les cycles prochains, pour cela, il faudrait que CCM s'approprie chaque étape des prochaines demandes de financement et joue son rôle d'arbitre afin d'adapter les stratégies et les interventions pour l'atteinte des objectifs et la préservation des acquis.

- La deuxième information concerne les sites sur lesquels le PEPFAR intervenait autrefois. Après l'arrêt des activités financées par le gouvernement américain, un regard devrait être porté sur lesdits sites qui étaient pour la majorité dédiés aux populations clés.

Concernant le l'appui de l'Etat Américain, Mme CARINE TRAORE a rappelé la réduction des projets financés depuis quelques mois déjà ainsi que la réduction du staff. Les projets soutenus pourront continuer et la réflexion sur le transfert du management des autres projets à l'Ambassade des Etats Unis.

Elle a souligné que le !

- 1^{er} juillet 2025 marquera la fin des activités de l'USAID en Côte d'Ivoire
- 2 septembre 2025 marquera le retrait total de l'USAID en Côte d'Ivoire,

Toutefois, le CDC continuera ses projets.

3. Approbation de la répartition du nombre des structures membres des différents secteurs

Il est revenu au Secrétaire Permanent, Dr. OUATTARA Sanga de procéder à la présentation de la répartition du nombre des structures membres des différents secteurs.

Il a commencé par rappeler que le CCM-Côte d'Ivoire est la porte d'entrée du Fonds mondial dans le pays. Depuis 2002, que cette instance existe, le maintien de la collaboration a été possible par le respect des directives du bailleurs et la satisfaction des critères d'admissibilités qui sont un préalable à l'obtention des prochaines subventions.

Dans ce cadre, et en vue de capitaliser les acquis des CCMs dans les systèmes de santé nationaux et afin de les accompagner à la maturité dans les domaines de responsabilités, le Fonds mondial a mis en place un projet dénommé « CCM EVOLUTION » qui vise l'alignement des CCM-Côte d'Ivoire sur des activités d'évolution qui ciblent 4 responsabilités clés à savoir :

i) Le suivi stratégique, ii) la participation significative des groupes constitutifs et un partage d'information actif, en particulier avec la société civile et les communautés, afin d'orienter et de superviser les investissements ; iii) un positionnement efficace au sein des structures et des plateformes nationales existantes / émergentes afin d'accroître l'efficacité des investissements liés à la santé ; iv) une mise en œuvre efficace des fonctions clés du secrétariat des instances de coordination, afin de faciliter et maintenir la gouvernance de la santé.

L'une des recommandations de la revue du CCM-Evolution en Côte d'Ivoire stipulait « le CCM-Côte d'Ivoire, doit revoir sa composition pour éviter la surreprésentation (La revue avait relevé que 56% des postes étaient occupés par les représentants du secteur non étatique (secteur privé, société civile / institution universitaires)).

En effet, une restructuration recommandée par l'évaluation de base devrait être observée car les universités représentées au sein du CCM-Côte d'Ivoire relèvent plutôt du secteur public, c'est-à-dire du Ministère chargé des enseignements supérieurs. Le CCM devrait s'aligner sur ce reclassement du sous-secteur des universités ».

Sur cette base, la proposition du BE à l'Assemblée Générale est ci-dessous libellé :

Secteur	Total postes	%	% ajusté
Public	10	40%	40%
Privé	3	12%	
Société Civile	8	32%	44 %
PTF	4	16%	16%
Total	25	100%	100%

Au terme de la présentation, les échanges ont porté sur le réaménagement des postes au sein des différents secteurs, la société civile a souhaité savoir comment de 9 postes, passer à 8 ?

Sur ce fait, le secrétaire permanent a souligné la nécessité d'une concertation au sein du secteur, revoir la composition en privilégiant la participation d'un plus grand nombre de structure à l'instance du CCM-Côte d'Ivoire. Les discussions devront permettre l'entrée de structures des jeunes, des femmes juristes, des handicapés pour ne citer que ces organisations comme exemple. Une structure peut être titulaire et le suppléant peut provenir d'une autre organisation ou d'un autre collectif.

L'idée derrière ces réaménagements doit être le respect des critères d'éligibilité de l'Instance. Ces échanges ont abouti à une meilleure compréhension de tous les acteurs.

A la suite, les membres ont voté pour se prononcer sur la proposition présentée.

Les résultats des votes sont les suivants :

Nombre de votant → 19 votants

- **Pour** l'approbation de la répartition du nombre des structures membres des différents secteurs → 15 voix / 19
- **Contre** l'approbation de la répartition du nombre des structures membres des différents secteurs → 0 voix / 19
- **Abstention** → 03 voix / 19
- **Non votant** → 01 voix / 19

La proposition de répartition du nombre des structures membres des différents secteurs ci-dessous a été votée à la majorité des membres présents.

Secteur	Total postes	%	% ajusté
Public	10	40%	40%
Privé	3	12%	
Société Civile	8	32%	44 %
PTF	4	16%	16%
Total	25	100%	100%

4. Informations sur le processus de renouvellement des membres du CCM-Côte d'Ivoire

Conformément aux directives du Fonds mondial, aux textes de base du CCM-Côte d'Ivoire et aux recommandations du CCM Evolution, il est prévu un renouvellement des membres tous les trois (3) ans. Ainsi, juin 2026, marquera la fin du mandat pour les instances actuelles.

Cet important processus concerne tous les secteurs et obéit au respect « des principes d'alternance et de rotation » (Cf RI article 3.4.3.1). Il s'agira d'**ELECTION** pour les secteurs Privé et OSC et de **DESIGNATION** pour les secteurs PUBLICS et PTFs.

SECTEUR PUBLIC ET PTF

Critères de désignation des représentants de chaque groupe constitutif du Secteur Public et PTFs sont :

- Être à un un niveau hiérarchique permettant la prise de décision ;
- Être disponible à participer aux activités du CCM Côte d'Ivoire et à s'engager dans le travail des comités techniques ;
- Être disposé (e) à défendre les intérêts du groupe constitutif, du secteur public / PTF et de la nation tout entière lors des activités du CCM Côte d'Ivoire, en s'assurant de disposer de toutes les autorisations ou mandat nécessaires et pertinents à cet effet ;
- Être disposé (e) à collaborer efficacement avec les représentants des autres groupes constitutifs du secteur public / PTF en particulier et du CCM Côte d'Ivoire en général ;
- Démontrer d'une expertise technique et/ou une expertise dans un des domaines suivants : Santé publique, Droits humains, Mise en œuvre (gestion, suivi évaluation, finance, communication), GAS et logistique, travail avec les projets/programmes de développement, politiques, plaidoyer, mobilisation des ressources ;
- Être capable de rendre compte régulièrement des activités du CCM Côte d'Ivoire aux Ministres du groupe constitutif par la voie hiérarchique.

Au terme du Processus de désignation des membres du secteur public et PTF, les documents requis à transmettre au Secrétariat permanent du CCM Côte d'Ivoire sont les suivants :

- Courrier officiel de désignation des représentants des membres (Secteur public / PTF).

SECTEUR PRIVE

Critères d'éligibilités des Structures du secteur privé / Membres du CCM-Cote d'Ivoire

- Légalement constituée
- Bonne Gouvernance +++
- Leadership / Présence active sur le terrain dans le domaine de la santé en Côte d'Ivoire
- Bonne Capacité de gestion : Ne pas être sous sanction pour gestion inappropriées
- Respect des principes d'alternance et de rotation (Cf RI article 3.4.3.1) ; Alternance au sein du réseau, Rotation au sein des Organisations

Processus d'Election

Il doit être : Transparent, Inclusif et Dûment documenté

- L'organisation/Structure doit d'abord être membre de la Fautière/du Collectif pour le représenter au CCM Côte d'Ivoire
- Les membres titulaires et suppléants sont élus par leurs paires de la Fautière/du Collectif pour les représenter au CCM Côte d'Ivoire

Durée du mandat : 01 mandat de 3 ans renouvelable une fois (en référence au principe d'alternance)

NB: Le secrétariat permanent prend part au processus en tant qu'observateur

Au terme du Processus d'élection des membres du secteur Privé, les documents requis transmis au Secrétariat permanent du CCM Côte d'Ivoire sont les suivants :

- Liste de diffusion de l'information aux Fautières/du Collectifs membres (Secteur concerné)
- Courrier officiel d'information de la tenue (l'organisation) des élections au sein du Secteur (Secteur concerné)
- Documentation d'élection :
 - o Procès-Verbal et liste des participants (Secteur concerné)

- Courrier de notification des élus (Secteur concerné)
- Rapport d'élection (Secrétariat Permanent)

SECTEUR OSC

Critères d'éligibilités des Réseaux/ONGs membres du CCM-Cote d'Ivoire

- Légalement constituée
- Bonne Gouvernance ++++
- Leadership / Présence active sur le terrain dans le domaine de la santé en Côte d'Ivoire
- Bonne Capacité de gestion : Ne pas être sous sanction ou être mêlé à une gestion inappropriée
- Respect des principes d'alternance et de rotation (Cf RI article 3.4.3.1) ; Alternance au sein du réseau, Rotation au sein des ONGs

Processus d'Election

Il doit être : Transparent, Inclusif et Dûment documenté.

- L'organisation/Structure doit d'abord être membre du Réseau/Collectif pour le représenter au CCM Côte d'Ivoire
- Les membres titulaires et suppléants sont élus par leurs paires du réseau/collectif pour les représenter au CCM Côte d'Ivoire

Durée du mandat : 01 mandat de 3 ans renouvelable une fois (en référence au principe d'alternance)

NB: Le secrétariat permanent prend part au processus en tant qu'observateur

Au terme du Processus d'élection des membres du secteur OSC, les documents requis transmis au Secrétariat permanent du CCM Côte d'Ivoire sont les suivants :

- Liste de diffusion de l'information aux organisations membres (Secteur concerné)
- Mail d'invitation à l'AG Elective de leur organisation
- Courrier officiel informant de la tenue (de l'organisation) des élections au sein du Secteur (Secteur concerné)
- Documentation d'élection :
 - Procès-Verbal et la liste des participants (Secteur concerné)
 - Courrier de notification des élus (Secteur concerné)
 - Rapport d'élection (Secrétariat Permanent)

Le chronogramme qui a été présenté aux membres s'étend de mai 2025 à juin 2026 :

- Du 21 mai au 23 juin 2025 → transmission des mails d'informations aux différents secteurs pour communiquer sur le processus du renouvellement des membres, suivi de la distribution des courriers d'information,
- 02 juillet 2025 → réunions d'informations des OSC
- 03 juillet 2025 → réunion d'information du secteur privé
- Du 03 juillet au 1er août 2025 → élection des représentants du secteur privé et des OSC
- Après les élections d'octobre 2025 → transmission des courriers de demande de désignation des membres du secteur public et des PTF

A une date à déterminer → présentation des membres de l'AG

A une date à déterminer → Election des membres du BE

Au terme de cette présentation, les membres de l'AG ont rassuré de toute leur disponibilité pour accompagner le processus et pour le partage de l'information dans leurs différents secteurs.

Divers

Aucun point de divers n'a été enregistré.

Mme la présidente a félicité et remercié tous les participants pour les échanges fructueux avant de mettre un terme à la rencontre.

Rédigé le : 26 mai 2025

Par Mme N'GUESSAN



Dr. ADJAFI Danielle

Validé par l'AG le 24 juin 2025